

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 7
 votants 10

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE et Valérie MARTINET

Absents : Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Pouvoir : Eric DOURNON à Yves GENEVOIS, Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET et Elvina SAVIOUX à Mariane MICHEL

Secrétaire de séance : Mariane MICHEL

Objet : Fonds Vert Demande de subvention pour le projet de requalification du Gîte du Flumet

La Loi de Finances pour 2023 a créé un Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit Fonds Vert.

Doté de 2 milliards d'euros, ce fonds se décline en 13 mesures qui doivent permettre d'initier, d'encourager, de soutenir et de financer des projets concourant à la transition écologique et à la réduction des consommations énergétiques.

La rénovation énergétique des bâtiments publics locaux est au cœur de ce programme.

Les travaux de requalification du Gîte du Flumet répondent aux critères permettant de déposer une demande de subvention. Ce projet intègre en effet une forte dimension de rénovation et vise un objectif ambitieux de diminution de la consommation énergétique.

Les études thermiques réalisées par le maître d'œuvre de la commune aboutissent aux données suivantes :

- Consommation avant travaux : 387 kwh/m²/an
- Consommation après travaux : 149 kwh/m²/an

Soit une réduction de plus de 60%, conforme aux objectifs du décret tertiaire pour 2050.

Il est donc proposé au Conseil municipal de confirmer la réalisation de ce projet de requalification du gîte du Flumet pour un montant estimé de 1 702 949 € HT et de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Décide de valider la poursuite des travaux de requalification du Gîte du Flumet pour un budget estimé de 1 702 949 € HT
- Décide de solliciter une subvention au titre du Fonds Vert pour un montant de 325 000 €
- Valide le plan de financement joint à la présente délibération.
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision, notamment pour la signature des dossiers de demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Le Maire

Yves GENEVOIS



Transmis en Préfecture le 16/05/2023

Envoyé en préfecture le 16/05/2023

Reçu en préfecture le 16/05/2023

Publié le 16/05/2023

ID : 038-213805278-20230515-06_150523_04-DE



Plan de financement global du projet de requalification du Gîte du Flumet

	Programme ou financeur	Montant (en €)	Taux de subvention
Etat – FNADT	Avenir montagne	350 000	20.55%
Etat	Fonds Vert	325 000	19.10 %
Région	Plan montagne	400 000	23.49%
Département	Plan montagne - Contrat de performance des Alpes	200 000	11.74 %
Autre public			
Total des co- financeurs publics		1 275 000	74.87%
Autofinancement		427 949	25.13 %
Autres privés			
Coût total du projet HT		1 702 949	